



Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération toulousaine

Dossier de presse

Comité Syndical du 7 février 2024



Dossier de presse

Toulouse, le 7 février 2024

SOMMAIRE

- **Présentation du Budget Primitif 2024**
- **Demain Mobilités ! : révision du plan de déplacements urbains de l'agglomération toulousaine pour élaborer un plan de mobilité**
- **Etudes multimodales de l'aire d'attraction de Toulouse : lancement de la deuxième phase**
- **Actualités bus**
 - **Ajustement de l'itinéraire du Linéo 7**
 - **Patrimoine : acquisition de bus en 2024**
- **Deux partenariats essentiels à la stratégie et à la planification de la mobilité sur le territoire**
 - **Une convention avec l'AUAT sur la période 2024-2026**
 - **Une convention avec l'ATMO : un avenant pour définir les actions d'évaluation de la qualité de l'air en 2024**
- **Actualités du réseau**
- **Investissements**



Dossier de presse

Toulouse, le 7 février 2024

■ Présentation du budget primitif 2024

Le budget prévisionnel 2024, établi sur la base des Orientations Budgétaires adoptées lors de la séance du 31 janvier 2024, s'inscrit dans la trajectoire financière de Tisséo Collectivités.

Les points marquants de l'année 2024 :

Dans sa séance du 11 octobre 2023, le SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun) a procédé à la modification de ses statuts afin d'intégrer à partir du 1er janvier 2024 les Communautés de Communes du Grand Ouest Toulousain et des Côteaux Bellevue, et d'acter la dissolution du SITPRT (Syndicat intercommunal des transports publics de la région toulousaine).

Pour 2024, les contributions apportées par les collectivités au SMTC sont basées sur cette nouvelle composition.

Le contrat de service public avec Tisséo Voyageurs pour l'exploitation du réseau urbain a été renouvelé le 1er avril 2023 jusqu'à fin 2029.

La rémunération de l'exploitant est estimée pour l'année 2024 à 313.42M€ (dont 0.57M€ de rémunération exceptionnelle), contre 319.1M€ au budget prévisionnel 2023, soit une baisse de 1.78%, liée à des économies de consommation d'énergie.

Le produit des recettes attendu s'élève à 120,202 M€, soit une hausse de 8.1% par rapport au BP (Budget Primitif) 2023.

Le marché pour l'exploitation du nouveau service de location de vélo en libre-service a été notifié le 18 juillet 2023. Le coût des charges relatives à ce service est estimé pour l'année 2024 à 4,150 M€.

Le volume des dépenses liées aux projets estimé pour 2024 à 866,346 M€ connaît une forte augmentation par rapport à 2023 en raison de l'avancement des projets de métro Ligne C, CLB et ligne Aéroport pour un montant total de 781,6 M€.

Un programme d'emprunt de 696,231M€ sera nécessaire pour le financement de ces investissements, ce qui représente une hausse de 48% par rapport au budget 2023. Ce niveau d'emprunt, en lien avec la montée en charge des dépenses liées aux lignes C et Connexion avec la ligne B, devrait se prolonger jusqu'en 2027, en cohérence avec la durée du programme d'émissions obligataires EMTN que va mettre en œuvre Tisséo dès 2024.

Le montant du versement mobilité est estimé à 343,050 M€ (auxquels il convient d'ajouter 1 M€ au titre de la compensation pour changement de seuil versée par l'Etat), grâce à la dynamique du territoire. Ceci représente une hausse de +5.5% par rapport à l'année 2023.

Ce montant correspond au montant estimé dans l'étude de simulation du versement mobilité établie en 2018.

Le niveau de l'épargne brute est estimé à 157,531 M€ et celui de l'épargne nette à 43,085 M€.



Dossier de presse

Toulouse, le 7 février 2024

La capacité de désendettement au 31/12/2024 serait de 14,87 années, conformément à la trajectoire prévue dans l'étude de soutenabilité de février 2023 (14.3 années).

Quant au ratio d'épargne brute/recettes de fonctionnement, utilisé par les agences de notation, il se situerait à 24,41 %.

Le taux moyen de la dette de Tisséo-Collectivités pour l'année 2024 est estimé à 3.26%, signe que le syndicat continue à bénéficier des taux bas offerts par les établissements prêteurs. Cet élément consolide la soutenabilité financière du programme.

▪ Demain Mobilités ! : révision du plan de déplacements urbains de l'agglomération toulousaine pour élaborer un plan de mobilité

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité d'une agglomération de plus de 100 000 habitants, Tisséo Collectivités doit élaborer un plan de mobilité (PDM), anciennement appelé plan de déplacements urbains (PDU), à l'échelle de son ressort territorial (114 communes).

Le Comité Syndical du mercredi 7 février 2024 a engagé une démarche de révision du Plan de Déplacements Urbains pour élaborer un plan de mobilité, à l'échelle du ressort territorial.

La démarche doit permettre de définir une nouvelle stratégie de mobilité en tenant compte de l'évolution du contexte des déplacements, du cadre législatif et réglementaire et de la planification territoriale.



Cette démarche dénommée « Demain Mobilités ! » visera à organiser la transition énergétique des déplacements à l'échelle du ressort territorial de Tisséo Collectivités.

Les objectifs sont :

1. L'équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et de facilités d'accès, d'une part, et la protection de l'environnement et de la santé, d'autre part ;
2. Le renforcement de la cohésion sociale et territoriale ;
3. L'amélioration de la sécurité de tous les déplacements ;
4. La diminution du trafic automobile et le développement des usages partagés des véhicules terrestres à moteur ;



Dossier de presse

Toulouse, le 7 février 2024

5. Le développement des transports collectifs et des moyens de déplacement les moins consommateurs d'énergie et les moins polluants, notamment l'usage de la bicyclette et la marche à pied ;
6. L'amélioration de l'usage du réseau principal de voirie dans l'agglomération ;
7. L'organisation du stationnement sur la voirie et dans les parcs publics de stationnement et la localisation des parcs de rabattement à proximité des gares ou aux entrées de villes ;
8. L'organisation des conditions d'approvisionnement de l'agglomération ;
9. L'amélioration des mobilités quotidiennes des personnels des entreprises et des collectivités publiques ainsi que des élèves et des personnels des établissements scolaires. Et l'amélioration des conditions de franchissement des passages à niveau.
10. L'organisation d'une tarification et d'une billettique intégrées pour l'ensemble des déplacements ;
11. La réalisation, la configuration et la localisation d'infrastructures de charge destinées à favoriser l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Ce plan de mobilité comprend un volet relatif à la continuité et à la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons, dont le contenu est précisé par l'article L1214-2-1.

L'ambition de Tisséo Collectivités est d'associer tous les acteurs à l'élaboration du PDM afin de construire un projet qui recueillera l'adhésion du plus grand nombre notamment grâce à l'organisation d'une large concertation prévue à l'automne 2024, à la consultation de différentes instances (comité des partenaires, commission des grands employeurs, la CARUT – Commission d'accessibilité du réseau urbain) et des représentants des professions et usagers des transports ainsi que des personnes en situation de handicap, les chambres consulaires et les associations agréées de protection de l'environnement, etc.

▪ Etudes multimodales de l'aire d'attraction de Toulouse : Lancement de la deuxième phase

Depuis 2016, Tisséo Collectivités, l'État, le Conseil régional d'Occitanie, le Conseil départemental de la Haute-Garonne et Toulouse Métropole ont engagé des « Etudes Multimodales Métropolitaines » (EMM). Cette démarche partenariale a pour objectif d'améliorer l'accessibilité de l'aire d'attraction toulousaine, de contribuer à la décarbonation des mobilités et de construire une vision partagée à l'horizon 2040.

La première phase a fait émerger 13 projets, dont certains sont en phase de réalisation et mis en évidence la nécessité de poursuivre ces travaux autour de deux orientations stratégiques : placer les usagers au cœur de la démarche et accompagner l'émergence du projet de service express régional métropolitain (SERM), dont le cadre législatif vient d'être défini.

L'ensemble des études est estimé à 1,5 M€ TTC, financé de manière égale entre les 5 partenaires, à savoir 300 000 €. Les partenaires sont : l'Etat, le Conseil Régional d'Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et Toulouse Métropole.

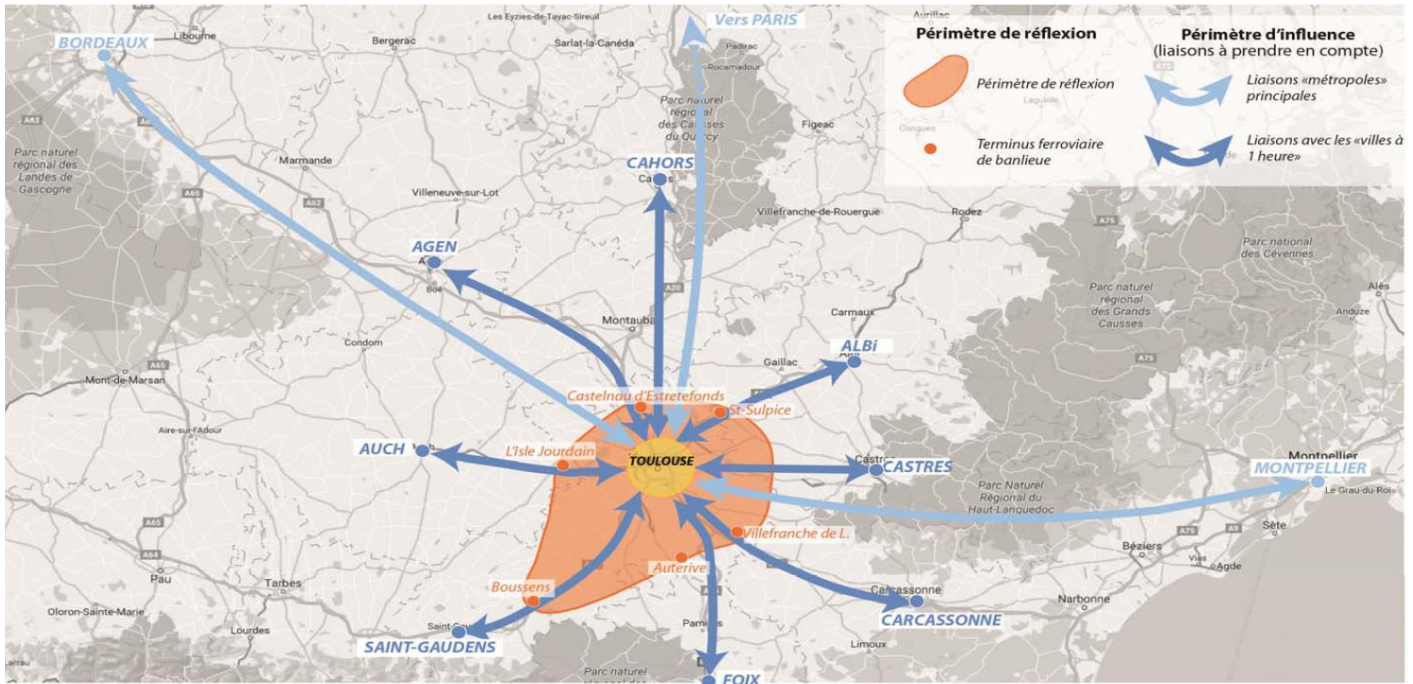


Dossier de presse

Toulouse, le 7 février 2024

Le Comité Syndical du mercredi 7 février 2024 a voté une convention de financement pour une durée de 5 ans. Cette convention définit le programme d'études suivant :

N°	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage
	Mission d'accompagnement et de coordination.	Etat
Les usagers au cœur de la démarche		
1	Étude comparative de plusieurs scénarios de tarification commune des transports en commun et de leurs impacts	Conseil régional Occitanie
2	Services à la mobilité - Coordination des actions de mise en œuvre de nouveaux services destinés aux usagers	Tisséo Collectivités
3	Mission de suivi transversale sur le covoiturage	Conseil départemental de la Haute-Garonne
Accompagner le projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM)		
4	Connexion urbaine avec le projet SERM : - terminus partiel de Niel - branche Nord Est à étudier (connexion Balma-L'Union)	Tisséo Collectivités
5	Desserte des secteurs périurbains non desservis par le réseau ferroviaire	A déterminer une fois l'enquête mobilités (EMC ²) de 2023 exploitée.
6	Proposer une vision globale des enjeux d'aménagement du territoire autour des gares et stations du projet de SERM	Etat et Toulouse Métropole.



■ Actualités bus

→ Ajustement de l'itinéraire du Linéo 7

Le Comité Syndical du mercredi 7 février 2024 a voté les modifications de l'itinéraire du Linéo 7 qui sera mis en service en septembre 2025 entre Université Paul Sabatier et le Lycée Saint-Orens.

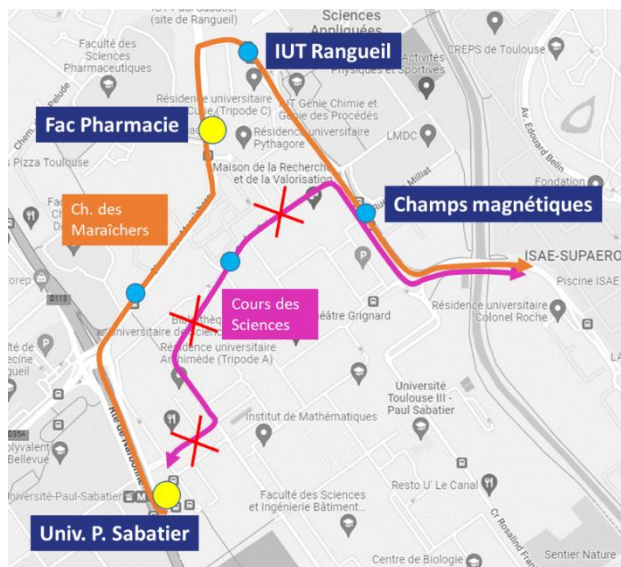
Ces modifications concernent 2 secteurs :

Secteur Campus universitaire de Rangueil : maintien de l'itinéraire par le chemin des Maraîchers emprunté par la ligne de bus 78 actuelle ;



Dossier de presse

Toulouse, le 7 février 2024



Secteur Améthystes à Saint-Orens : modification de l'itinéraire en reprenant celui de la Ligne de bus 78 actuelle entre Champs Pinsons et Lalande ;





Dossier de presse

Toulouse, le 7 février 2024

La modification de tracé dans le secteur Améthystes entraîne des modifications dans le programme des aménagements de voirie :

Secteur Améthystes :

- Mise en accessibilité des arrêts Galapagos, Iles, Saphirs et Beauvoir
- Aménagements ponctuels de voirie pour faciliter les girations des bus articulés

Secteur Route Métropolitaine 2 (ex-RD2) :

- Adaptation du projet d'aménagement du carrefour M2 – rue Lalande, pour intégrer le nouveau tracé du Linéo 7
- Pas de création de voie bus sur la M2 entre le 22 Route de Revel et la rue Béatrice, itinéraire non emprunté par le nouveau tracé du Linéo 7.

Les modifications de programme entraînent des adaptations qui présentent pour certaines des coûts supplémentaires, et d'autres des économies sur le projet. Le coût d'opération de 9,5 M€ HT au total n'est donc pas modifié.

→ Patrimoine : acquisition de bus en 2024

La stratégie énergétique du parc bus menée par la Mission Energie de Tisséo Collectivités est orientée depuis 2015 vers le développement de l'énergie GNV (Gaz Naturel Véhicule), avec une utilisation de plus en plus conséquente du bioGNV. Tisséo Collectivités poursuit sa politique de renouvellement du parc bus dans l'objectif de réduction des émissions de polluants par rapport au diesel. La stratégie énergétique du parc bus est régulièrement réévaluée en fonction des évolutions réglementaires et technologiques.

C'est pourquoi Tisséo Collectivités a engagé une étude d'actualisation de la stratégie énergétique bus et le recours à la CATP (Centrale d'achat du transport public) pour l'achat de bus en 2024. Ces acquisitions concernent des bus articulés GNV (gaz naturel véhicule) ou mild-hybrides GNV ainsi que l'acquisition de bus standards électriques.

Les commandes 2024 concernent 12 articulés GNV ou mild-hybrides GNV nécessaires aux différents besoins Linéo en 2025 (lancement des Linéo 7 et 12 et renforcement des Linéo 3 et 4) pour un budget prévisionnel de 5,4 M€ HT et 5 bus standards électriques qui équiperont la ligne 27 pour un budget prévisionnel de 3 M€ HT.

Le parc bus compte en moyenne 600 véhicules répartis entre différents gabarits (articulés, standards, minibus) et plusieurs énergies (GNV, diesel, hybrides et électriques).

Depuis 2019, la navette aéroport fonctionne avec des bus électriques (6 bus standards renforcés par 2 bus supplémentaires en 2023). Depuis 2023, la consommation de bioGNV par les bus GNV atteint la part de 30%.



Dossier de presse

Toulouse, le 7 février 2024

▪ Deux partenariats essentiels à la stratégie et à la planification de la mobilité sur le territoire

→ Une convention avec l'AUAT sur la période 2024-2026

Tisséo Collectivités renouvelle son adhésion à l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire Urbaine (AUAT) jusqu'en 2026. Ils contribueront à la feuille de route mobilité sur 6 axes principaux :

- L'élaboration du Plan de Mobilité et la décarbonation des mobilités ;
- La connaissance des pratiques de mobilités avec notamment l'analyse des résultats de l'enquête mobilité certifiée Cerema (EMC²) 2023 ;
- Le renouvellement du modèle multimodal de déplacements « Camino-T » ;
- La déclinaison des schémas directeurs d'agglomération Piétons et Vélos ;
- La cohérence urbanisme/mobilité ;
- La politique d'écomobilité.

→ Une convention avec ATMO : un avenant pour définir les actions d'évaluation de la qualité de l'air en 2024

Une troisième convention pluriannuelle pour la période 2021-2026 a été signée avec Atmo Occitanie pour répondre aux objectifs partagés de surveillance de la qualité de l'air et d'évaluation de l'impact climat-air-énergie des politiques de mobilité mises en œuvre dans le ressort territorial de Tisséo Collectivités.

Le programme d'actions pour l'année 2024 se compose d'un programme d'évaluation de la qualité de l'air dans l'environnement des infrastructures de transports en commun et d'un plan de surveillance de la qualité de l'air dans l'enceinte souterraine du métro.



Dossier de presse

Toulouse, le 7 février 2024

■ Actualités du réseau

Bilan fréquentation 2023 : 193.7 millions de validations ont été enregistrées pour l'année 2023.

Répartition par mode :

- ◆ Métro : 112,9 millions
- ◆ Tram : 12 millions
- ◆ Bus : 64.4 millions (dont 25.6 sur les Linéo)
- ◆ Téléo : 1.5 millions
- ◆ Autres (ligne Arènes Colomiers, P+R et P+V) : 2.9 millions

Lundi 29 janvier 2024 : Lancement du service de covoiturage Covoitéo. L'application Covoitéo opérée par Karos facilite la préparation de ses déplacements. Plus d'infos sur www.tisseo.fr/covoitéo.

Mardi 6 février au lundi 12 mars 2024 : Fermeture de la station de métro des Carmes pour travaux de remplacement de ses escaliers mécaniques. Objectif : garantir le confort et la tranquillité des voyageurs

Jeudi 8 février 2024 : Tram de l'emploi, un jobdating dédié au secteur du transport et de l'aéronautique. Rendez-vous au parvis des Arènes ou à bord du tram de 9h à 13h – Un événement organisé par Tisséo Voyageurs en partenariat avec Les Entreprises s'engagent

Lundi 12 février 2024 : Lancement de l'open payment sur l'ensemble du réseau Tisséo

Jeudi 16 février 22h au 25 février 2024 inclus : Fermeture de Téléo pour travaux de maintenance. Réouverture prévue le lundi 26 février 2024

8 mars 2024 : Journée internationale des droits des femmes

3 avril 2024 : prochain Comité Syndical de Tisséo Collectivités.

Investissements

Le montant d'investissements présenté à ce Comité Syndical s'élève à environ 63,7 M€, avec notamment :

- Les projets Ligne C, ligne aéroport et Connexion Ligne B pour un total de près de 61,7 M€ ;
- L'acquisition ou l'occupation de foncier pour environ 1,1 M€ ;
- La gestion du patrimoine pour 665 000 € ;
- Le versement d'indemnités aux commerçants pour un total de 285 000 €.